



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ceintures de sécurité

Question écrite n° 98756

Texte de la question

Mme Marianne Dubois attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur les résultats de l'enquête de l'association Prévention routière selon laquelle près de deux tiers des Français (65 %) ne s'attachent pas dans les autocars. Or depuis le 1er septembre 2015, la loi impose de se sangler dans tous les cars. En 2012, des collégiens avaient été verbalisés dans le Loiret tandis que les amendes avaient finalement été annulées. Alors que le transport par autocars a pris de l'ampleur avec la loi Macron, nombre de jeunes voyageurs estiment que la ceinture est inutile. Elle lui demande donc quelles mesures il entend prendre pour sensibiliser les usagers à cette obligation.

Données clés

Auteur : [Mme Marianne Dubois](#)

Circonscription : Loiret (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98756

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 septembre 2016](#), page 7881

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)